



Collège sans pitié pour les non-fumeurs

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 28 août 2002

Bonjour,

Je suis un jeune professeur, travaillant dans un collège où il n'existe pas de salle spécifique pour les profs fumeurs . Ces derniers fument sans se soucier des autres. Nos revendications restent vaines. Même le chef d'établissement (fumeur lui-aussi) s'en fiche : il répond tant pis pour les non-fumeurs lorsqu'on lui parle de la loi.

J'aimerais savoir qui contacter pour signaler que la loi Evin n'est pas respectée. Quels soutiens pourrai-je solliciter ?

Merci d'avance. SB

Réponse :

Prenez connaissance des conditions particulières d'application de la loi EVIN dans les établissements d'enseignement. Consultez ensuite les différents témoignages et les questions/réponses propres à ce type de lieu. Rendez-vous enfin dans les conseils pratiques et suivez les le plus rigoureusement possible...

Et n'oubliez pas de nous informer des résultats dès que vous en obtiendrez.